



La lettre des collectivités

Lettre spéciale

Lundi 3 avril 2023

Focus sur...

Mise en ligne de la DGF et de la DPEL

L'ensemble des composantes de la DGF des communes, des EPCI et des départements pour l'exercice 2023 ont été mises en ligne ce vendredi 31 mars.

Toutes ces données figurent sur le site :

http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php

Ont également été mis en ligne sur ce site les montants :

- de dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (DPEL) attribués à chaque commune éligible ;
- de dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales.

En application des articles L.1612-2 du code général des collectivités territoriales et 1639 A du code général des impôts, pour les collectivités concernées par une date d'adoption du budget au 15 avril et sous réserve de la transmission des autres informations indispensables à l'établissement du budget, **la date limite de vote des budgets est donc fixée au 15 avril.**

Le chiffre du jour

92,5 %

Grâce à la hausse de 320 millions d'euros prévue par la loi de finances, 92,5 % des communes du département de l'Oise connaissent une stabilité ou une progression de leur DGF en 2023 par rapport à 2022.